

## Maroc Numeric

# Les priorités de la nouvelle stratégie

● Le plan Maroc Numeric, censé permettre au Maroc de franchir le cap des nouvelles technologies et de réduire la fracture numérique, n'a finalement pu atteindre qu'environ 50% de ses objectifs pour l'e-gov à l'échéance fixée. En attendant la prochaine réunion du CNTI qui tarde à voir le jour, le ministère de l'Industrie travaille sur une nouvelle version de la stratégie qui entend prioriser les actions et les mesures d'accompagnement pour une meilleure efficacité.

Le bilan définitif de la stratégie Maroc Numeric 2013 tarde à voir le jour. Pourtant, les services du département de l'Industrie affirment que l'étude est d'ores et déjà finalisée et qu'elle n'attend que sa présentation officielle au prochain Conseil national des technologies de l'information (CNTI). Tenue sous la présidence du chef de gouvernement, cette réunion annuelle était censée se tenir fin 2013. «À ce jour, aucune date n'a encore été fixée», apprend-on auprès de la direction de l'économie numérique au sein du ministère de l'Industrie. En attendant, un chiffre global sur l'état d'avancement des chantiers a été révélé par le ministère: la stratégie aurait atteint 50 à 60% de ses objectifs initiaux pour l'e-gov, fixés au lancement du programme en 2009. Un chiffre provisoire a été avancé par Abdelkader Amara pour l'ensemble de la stratégie à l'occasion de la 3<sup>e</sup> réunion du CNTI en 2012. Celui-ci soulignait que 40% des objectifs avaient été atteints.

### «Priorisation des mesures»

L'échéance fixée pour la réalisation du plan était manifestement trop ambitieuse. Auprès des responsables du ministère, l'on estime que cette stratégie a toutefois enclenché une vraie dynamique qu'il s'agit maintenant de poursuivre. Le dé-

partement travaille toujours sur le nouveau plan d'action de la stratégie, dont l'échéance a été fixée à 2020. Selon une source proche du dossier, l'accent est clairement mis sur la composante e-gov qui devrait être traitée prioritairement. Il s'agira notamment d'accélérer la mise en œuvre des projets de dématérialisation des services de l'administration en insistant sur les services à fort impact sur le citoyen et l'entreprise. En outre, l'accent devrait être mis sur l'informatisation des PME ainsi que sur le développement du capital humain à travers la formation; l'objectif étant

d'anticiper la demande en profils techniques spécialisés chez les entreprises. Ceux-ci ont aujourd'hui du mal à mobiliser les compétences adéquates. En somme, il s'agit plutôt d'un recadrage de la stratégie. Si les grands axes du plan Maroc Numeric 2013 devraient, pour la plupart, être maintenus, c'est toutefois leur hiérarchisation qui devrait faire l'objet de modifications. Pas question de commettre les erreurs du passé: les différentes initiatives et mesures d'accompagnement devraient faire l'objet d'un classement selon l'urgence, l'impact et la prio-

### OBJECTIFS INITIAUX DE LA STRATÉGIE MAROC NUMERIC

		2008	2013
Emplois	Emplois additionnels		26.000
	PIB additionnel direct		7 MMDH
PIB	PIB additionnel indirect		20 MMDH
	Établissements scolaires publics équipés	20%	100%
Usage des TIC	Élèves ingénieurs et assimilés équipés	20%	100%
	Accès internet	1 foyer sur 10	1 foyer sur 3

SOURCE: MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

rité. Comme annoncé auparavant, le programme e-gov devrait faire office de locomotive pour les autres composantes de la stratégie. Il est à noter que ce programme est sans doute l'un de ceux qui ont pris le plus de retard. En cause, la multiplication des départements intervenants. Difficile de mettre d'accord les différentes parties, d'où la décision prise lors du dernier CNTI d'élargir les comités interministériels de l'e-gov (CIGOV) à tous les ministères. Parmi les décisions annoncées, la mise en place d'une nouvelle agence assurant le rôle d'observatoire de l'e-gov. L'un des axes majeurs devrait également concerner une meilleure intégration de la régionalisation dans le cadre de la stratégie, en procédant à la généralisation effective des différents services e-gov déployés au niveau des grandes agglomérations dans le cadre de phases pilotes. «L'un de ses principaux objectifs sera de soutenir les secteurs liés à l'économie numérique», explique le département de l'industrie. À ce titre, le volet «confiance numérique» occupe une place de choix. L'imminente publication du code numérique (voir encadré) devrait renforcer le cadre législatif pour le placer au niveau des standards internationaux. ●

●●●  
Maroc Numeric aurait atteint 50 à 60% de ses objectifs e-gov à fin 2013.

PAR **AYOUB NAÏM**  
a.naim@leseco.ma

## Code du numérique : bientôt la version 2.0

«Il faut rendre à César ce qui appartient à César»: voilà la démarche qu'entend adopter le ministère de l'Industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique concernant le très controversé code du numérique. Le texte, qui avait suscité un véritable tollé à sa publication en décembre dernier, devrait être publié dans une version revue et corrigée dans les prochains jours. «Nous avons pris en compte l'ensemble des remarques formulées en commentaire sur le site du SGG et consulté des experts nationaux et internationaux en la matière pour cette nouvelle version», explique une source autorisée auprès du ministère de l'Industrie, du commerce de l'investissement et de l'économie numérique. La nouvelle mouture, qui sera bientôt publiée sur le site du SGG, sera principalement axée «économie numérique» et «confiance numérique». Exit donc certaines peines privatives de libertés, notamment celles concernant les libertés sur le net, qui avaient alimenté la polémique sur les réseaux sociaux. «Le code du numérique est destiné à booster le commerce électronique et à réussir une convergence vers un objectif technique. La pénalisation pour toute autre cause ne concerne pas le code», explique la même source. Ainsi, le texte devrait être vidé de tout contenu ne concernant pas ces objectifs. Selon le schéma préconisé, chaque département ministériel ayant pris part à sa rédaction devra reprendre pour son propre compte les dispositions qu'il y avait intégrées. «Tout ce qui relève de l'aspect pénal ira vers le ministère de la Justice, ce qui concerne la presse vers le département de la Communication, etc..»